

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 30 juin 2009 à 19 h 55 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Denis Émond	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Luc Gaudreault	Madame Line Lecours
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Lise Marchand
Monsieur Yvon Geoffroy	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Trudel
Monsieur Serge Lafontaine	

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

Madame la commissaire Lise Marchand a quitté à 21 h 30.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de madame Isabelle Thiffeault, présidente du conseil d'établissement de l'école institutionnelle La Croisière, Plein Soleil et Primadel ainsi que de madame Isabelle Légaré, journaliste.

Président(e)

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 299 0609 :

adopté tel que rédigé.

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0609-25 soit

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès verbal

RÉSOLUTION 300 0609 :

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 16 juin 2009 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0609-26, soit approuvé avec la modification suivante :

- ✓ À la résolution 260 0609, à la deuxième ligne ajouter le mot « séance » avant le mot « d'ajournement ».

Adopté unanimement

En étant à la période de question réservée à l'assistance, madame la présidente Danielle Bolduc invite les personnes présentes à prendre la parole.

Sur ce, madame Isabelle Thiffeault intervient à titre de parent d'élèves du primaire. Madame Thiffeault s'enquiert ainsi des règles de financement pour le personnel enseignant compte tenu de l'inscription de huit (8) élèves à la maternelle à l'école Plein Soleil à Hérouxville pour l'année scolaire 2009-2010.

Le directeur général, monsieur Claude Leclerc mentionne qu'il est effectivement constaté une fluctuation de la clientèle scolaire et que la situation quant à l'organisation scolaire peut ainsi changer. Quant aux paramètres de financement, des vérifications seront faites auprès de la direction des Services éducatifs (jeunes).

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par la Direction générale. Des recommandations sont alors successivement soumises par monsieur Claude Leclerc.

Réorganisation des
écoles primaires de
La Tuque 2010-
2011

RÉSOLUTION 301 0609 :

décroissance démographique de sa clientèle scolaire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est affectée par le phénomène de la

Président(e)

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit procéder à une réorganisation afin d'assurer le maintien ou l'amélioration de la qualité des services éducatifs dans les écoles primaires du secteur de La Tuque tout en tenant compte notamment d'une rationalisation nécessaire des dépenses de fonctionnement permettant l'atteinte de l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT, en conformité avec la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*, que la Commission scolaire de l'Énergie a tenu une consultation publique relative à un projet de réorganisation des écoles primaires du secteur de La Tuque;

CONSIDÉRANT que le comité de travail formé pour assister le conseil des commissaires dans ce dossier a présenté une recommandation à la suite de ses travaux et de l'assemblée publique de consultation tenue le 25 mai 2009;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE qu'il soit procédé à une réorganisation des écoles primaires du secteur de La Tuque;

QUE cette réorganisation implique, à compter de l'année scolaire 2010-2011, la fermeture d'une école à savoir : l'école institutionnelle Marie-Médiatrice – Maternelle Marie-Médiatrice;

QUE de ce fait, les élèves fréquentant l'école institutionnelle Marie-Médiatrice – Maternelle Marie-Médiatrice soient transférés, à compter de l'année scolaire 2010-2011, vers l'école Centrale et l'école institutionnelle Jacques-Buteux – Maternelle Jacques-Buteux;

QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire applicable à compter de l'année scolaire 2010-2011 soit mis à jour en fonction de cette réorganisation.

Adopté unanimement

Poste de
professionnel à
l'École forestière
de La Tuque

RÉSOLUTION 302 0609 :

CONSIDÉRANT le comblement du poste de directeur à l'École forestière de La Tuque et au Centre d'éducation des adultes du Haut Saint-Maurice par la résolution 266 0609 adoptée lors de la séance d'ajournement du conseil des commissaires tenue le 16 juin 2009;

CONSIDÉRANT le plan d'effectif et le plan d'affectation de la catégorie de personnel de direction d'école et de centre adoptés par le conseil des commissaires le 16 juin 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel professionnel quant à la recherche et le développement des activités reliées à l'École forestière de La Tuque et au Centre d'éducation des adultes du Haut Saint-Maurice;

Président(e)

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale quant à la création d'un poste de professionnel dans la catégorie d'ingénieur à l'École forestière de La Tuque et au centre d'éducation des adultes du Haut Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par monsieur Luc Marchand pour le nouveau poste de professionnel à l'École forestière de La Tuque et au Centre d'éducation des adultes du Haut Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le directeur général de la Commission scolaire et monsieur Luc Marchand quant à sa réaffectation à titre de professionnel;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit autorisée la création d'un poste de professionnel dans la catégorie d'ingénieur;

QUE monsieur Luc Marchand soit affecté à ce poste régulier à temps complet de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2009;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général, soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Statut d'emploi
régulier à Marie
Hénault

RÉSOLUTION 303 0609 :

CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général a soumis un rapport favorable pour un gestionnaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à madame Marie Hénault, chef de secrétariat aux Services éducatifs (jeunes), le 30 juin 2009.

Adopté unanimement

Statut d'emploi
régulier à Christian
Lafrance

RÉSOLUTION 304 0609 :

CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général a soumis un rapport favorable pour un gestionnaire;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à monsieur Christian Lafrance, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique, le 1^{er} juillet 2009.

Adopté unanimement

Statut d'emploi
régulier à Yves
Dessureault

RÉSOLUTION 305 0609 : CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général a soumis un rapport favorable pour un gestionnaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à monsieur Yves Dessureault, directeur d'école secondaire, le 1^{er} juillet 2009.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général porte à l'attention des membres du conseil des commissaires, la position du comité de parents sur les projets de réorganisation des écoles primaires de certains secteurs ainsi que sur le processus de consultation publique.

Le directeur général informe après cela les commissaires d'affectations temporaires de cadres d'établissement pour l'année scolaire 2009-2010.

À ce moment-ci, soit à 20 h 15, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Huis clos

RÉSOLUTION 306 0609 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 20 h 25, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 307 0609 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit ouverte au public.

Adopté unanimement

Président(e)

Un dépôt du document relatif aux affectations temporaires de cadres d'établissement en 2009-2010 est effectué.

Affectations
temporaires de
cadres
d'établissement
2009-2010

RÉSOLUTION 308 0609 : Madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soient déposées les affectations temporaires de cadres d'établissement 2009-2010 telles que décrites au document 0609-27.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, une résolution de remerciements est adoptée.

Remerciements

RÉSOLUTION 309 0609 : CONSIDÉRANT la fin de l'année scolaire 2008-2009;
Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des remerciements soient adressés :

- ✓ à chaque commissaire pour leur engagement et leur participation aux différentes séances du conseil des commissaires;
- ✓ aux commissaires qui ont siégé sur les divers comités de travail ou ont représenté la commission scolaire lors des conférences de presse ou autres activités ou qui ont siégé au sein des organismes externes;
- ✓ au directeur général pour son travail intense ainsi qu'au directeur général adjoint;
- ✓ aux directions d'école ou de centre et aux directions de services ainsi qu'à l'ensemble de leur personnel pour la qualité de leur travail.

Adopté unanimement

Par la suite, et eu égard aux sujets présentés par les commissaires, une résolution d'appui pour une demande de financement pour des instruments de musique est adoptée.

Résolution d'appui
à une demande de
financement pour
des instruments de
musique

RÉSOLUTION 310 0609 : CONSIDÉRANT que l'école Laflèche de Shawinigan, secteur Grand-Mère, a mis sur pied une harmonie au primaire lors de l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT, particulièrement, qu'il s'agit d'un regroupement de 25 élèves de la 4^e à la 6^e année, lesquels élèves suivent des cours de musique en parascolaire de façon intensive;

CONSIDÉRANT que ce groupe d'élèves se désigne sous le nom « Les Archers de l'école Laflèche »;

CONSIDÉRANT que l'harmonie fut récipiendaire d'une note d'argent lors du 80^e Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec qui s'est déroulé du 14 au 17 mai 2009 à Sherbrooke, et ce, à sa première année d'existence;

Président(e)

CONSIDÉRANT que l'école ne possède pas d'instruments de musique et que, de ce fait, la location est nécessaire;

CONSIDÉRANT que l'école défraie une partie des coûts de location, mais que les parents en assument la plus grande portion;

CONSIDÉRANT que l'école souhaite favoriser l'accessibilité à l'harmonie à un plus grand nombre d'élèves en procédant à l'achat des instruments de musique;

CONSIDÉRANT qu'un tel achat assurerait également la survie de l'harmonie;

CONSIDÉRANT que l'école Laflèche entend présenter une demande de financement auprès de MusiCompte, organisme de bienfaisance chargé de promouvoir l'enseignement de la musique dans les écoles canadiennes, lequel organisme accorde des subventions pour l'achat d'instruments de musique;

CONSIDÉRANT que l'école Laflèche sollicite un appui de la commission scolaire dans le cadre de la présentation de sa demande;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la demande de subvention présentée par l'école Laflèche auprès de MusiCompte pour l'achat d'instruments de musique.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes).

Renouvellement
d'une demande de
dérogation à la
liste des matières –
MFR

RÉSOLUTION 311 0609 : CONSIDÉRANT, en conformité avec l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'une commission scolaire peut permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, qu'une dérogation à la liste des matières ne peut être permise que sur autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport lorsqu'elle n'est pas dans une des situations déterminées par règlement de la ministre;

CONSIDÉRANT qu'il existe des situations justifiant l'approbation par la ministre de projets particuliers pour les élèves âgés de 15 ans et ayant réussi le 1^{er} cycle du secondaire;

Président(e)

CONSIDÉRANT, particulièrement, que la ministre peut accueillir favorablement les demandes de dérogation à la liste des matières prévues pour les élèves de 3^e secondaire du parcours de formation générale ou de formation générale appliquée pour favoriser, dans une école, la réalisation d'un projet pédagogique particulier préparant un groupe d'élèves de 15 ans à entrer en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite offrir à nouveau en 2009-2010 un projet pédagogique particulier préparatoire à la formation professionnelle à de tels élèves, à savoir :

- ✓ Projet Maison Familiale Rurale; élèves de 15 ans en préparation de la formation professionnelle;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soit renouvelée la demande de dérogation présentée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre des 3^e alinéas des articles 222 et 459 de la *Loi sur l'instruction publique* pour le projet précité.

Adopté unanimement

Demande de dérogation à la liste des matières – École secondaire du Rocher

RÉSOLUTION 312 0609 :

CONSIDÉRANT, en conformité avec l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'une commission scolaire peut permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves;

CONSIDÉRANT qu'une telle dérogation à la liste des matières ne peut être permise que dans les cas et aux conditions déterminées par règlement de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pris en application de l'article 457.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT qu'un établissement de la Commission scolaire de l'Énergie souhaite offrir en 2009-2010 un tel projet pédagogique particulier répondant aux conditions de ce règlement à savoir :

- ✓ Préparation au DEP pour des élèves de 16 ans de l'école secondaire du Rocher;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour la réalisation du projet particulier précité;

QU'il demeure entendu que cette autorisation est conditionnelle au respect des conditions déterminées par le Règlement concernant les dérogations à la liste des matières du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Adopté unanimement

Président(e)

Demande de dérogation à la liste des matières – CAFE

RÉSOLUTION 313 0609 : CONSIDÉRANT, en conformité avec l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'une commission scolaire peut permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, qu'une dérogation à la liste des matières ne peut être permise que sur autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport lorsqu'elle n'est pas dans une des situations déterminées par règlement de la ministre;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite offrir en 2009-2010 un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves, à savoir :

- ✓ Projet Centre d'Apprentissage et de Formation en Entrepreneuriat;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE qu'une demande de dérogation soit présentée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre des 3^e alinéas des articles 222 et 459 de la *Loi sur l'instruction publique* pour le projet précité.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par les Services des ressources financières, les résolutions ci-après décrites sont adoptées en suivi des renseignements fournis par monsieur Serge Trudel.

Budget 2009-2010

RÉSOLUTION 314 0609 : CONSIDÉRANT, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire de l'Énergie doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie prévoit des revenus de 113 352 291 \$ et des dépenses de 114 048 174 \$ pour un déficit prévu de 695 883\$, le déficit se composant d'un surplus d'opération avant les principes comptables généralement reconnus (PCGR) de 7 726 \$ et d'un déficit relié aux PCGR de 703 609 \$ pour 2009-2010;

CONSIDÉRANT, en tenant compte que le déficit accumulé anticipé au 30 juin 2009 incluant les PCGR est de 39 774 577 \$, que le budget 2009-2010 est conséquemment en déficit de 40 470 460 \$;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le budget a été fait selon les règles budgétaires transmises par le MELS;

CONSIDÉRANT que le budget a été analysé par le Comité de suivi budgétaire formé par le Conseil des commissaires et que son adoption est recommandée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que le budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adopté unanimement

Détermination du taux d'intérêts sur les arrérages de la taxe scolaire

RÉSOLUTION 315 0609 :

CONSIDÉRANT que la taxe scolaire est exigible à la date d'échéance de paiement du compte de taxe;

CONSIDÉRANT que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux d'intérêts de 15 % sur les comptes de taxes en arrérages pour l'année scolaire 2009-2010.

Adopté unanimement

Taux de taxe scolaire

RÉSOLUTION 316 0609 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 303 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'une commission scolaire

peut imposer une taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires fixe le taux de la taxe scolaire lors de l'adoption du budget de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux de taxe de 0,35 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation pour l'année scolaire 2009-2010, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Serge Trudel présente un suivi budgétaire en date du 31 mai 2009.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer fournit alors des informations sur chacun des dossiers et des résolutions sont successivement adoptées.

Président(e)

Démissions pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 317 0609 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Nicole Girard, secrétaire d'école, à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, laquelle est effective au 9 octobre 2009;
- ✓ Céline Lemelin, acheteuse, aux Services des ressources matérielles au centre administratif à Shawinigan, laquelle est effective au 16 octobre 2009;
- ✓ Jocelyn Villemure, psychologue, aux Services éducatifs (jeunes) au centre administratif à Shawinigan, laquelle est effective au 4 juillet 2009;
- ✓ Denise Bournival Lemire, enseignante, à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2009.

Adopté unanimement

Démissions

RÉSOLUTION 318 0609 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Mélanie Gélinas, psychoéducatrice, à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 27 mai 2009;
- ✓ Lyne Desrosiers, psychoéducatrice, à l'école Centrale à La Tuque, laquelle est effective au 30 juin 2009;
- ✓ Marie-Antoinette Tremblay, éducatrice en service de garde, à l'école Saint-André à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 30 juin 2009.

Adopté unanimement

Engagement –
Agent de gestion
financière

RÉSOLUTION 319 0609 : CONSIDÉRANT les nouvelles normes comptables (PCGR) mises en place par le ministère de l'Éducation du Loisirs et du Sport (MELS);

CONSIDÉRANT que ces normes comptables entraînent des changements majeurs dans la gestion financière des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que pour répondre à ces changements, le MELS a mis en place une mesure de soutien financier destinée à répondre aux besoins en effectifs supplémentaires pour les commissions scolaires;

Président(e)

CONSIDÉRANT, à la suite de l’affichage du poste d’agente ou d’agent de gestion financière, que la commission scolaire a procédé à la tenue d’un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l’engagement d’une personne à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE l’engagement de madame Mélissa Trudel au poste d’agente de gestion financière, poste régulier à temps complet de 35 h/semaine aux Services des ressources financières à compter du 10 août 2009;

QU’il demeure entendu que cet engagement est sous réserve, d’une part, de l’acceptation par la Direction régionale du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement de poste et, d’autre part, du respect des dispositions liant applicables.

Adopté unanimement

Abolition de postes

RÉSOLUTION 320 0609 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a 3 postes vacants en conciergerie;

CONSIDÉRANT l’analyse des besoins en personnel pour les postes de concierge pour l’année scolaire 2009-2010;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE l’abolition au 1^{er} juillet 2009 des postes de concierge aux écoles suivantes :

- ✓ école Jacques-Buteux à La Tuque;
- ✓ école Centrale à La Tuque;

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l’informatique, des résolutions sont adoptées après que monsieur Christian Lafrance ait fourni les informations requises aux commissaires.

Plan d’investissements 2009-2010

RÉSOLUTION 321 0609 :

CONSIDÉRANT que le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport a déterminé les règles budgétaires applicables aux investissements à la Commission scolaire de l’Énergie pour l’année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT que les montants tirés de ces règles ont été inscrits au budget d’opération de l’année scolaire 2009-2010 dans les quatre mesures suivantes :

Président(e)

- ✓ Mobilier, Appareillage et Outillage (MAO);
- ✓ Ajout, Modification et Transformation (AMT);
- ✓ Maintien des bâtiments;
- ✓ Résorption du déficit d'entretien;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la révision des priorités faites par les Services des ressources matérielles et de l'informatique sur l'ensemble des écoles et des centres, aux fins du partage des allocations;

CONSIDÉRANT que le partage des allocations a été soumis en consultation auprès des directions d'écoles et de centres;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le plan d'investissement 2009-2010 soit adopté tel que décrit au document 0609-28.

Adopté unanimement

Octroi de contrat -
Environnement
clients légers

RÉSOLUTION 322 0609 : CONSIDÉRANT que les Services des ressources matérielles et de l'informatique ont procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture, l'installation et le déploiement d'un environnement de clients légers;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite le 9 juin 2009, en présence de représentants des Services des ressources matérielles et de l'informatique, et dont les résultats figurent au document 0609-29;

CONSIDÉRANT que cette dépense s'inscrit dans le cadre de la mesure 50670 (Technologies de l'information et de la communication) 2009-2010;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que le contrat pour la fourniture, l'installation et le déploiement d'un environnement de clients légers soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme : Microserv Québec, au montant de 95 537,44 \$;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Claude Leclerc, directeur général, soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Adhésion à l'achat
regroupé de la
F.C.S.Q. – PPO,
phase 4

RÉSOLUTION 323 0609 : CONSIDÉRANT, dans le cadre du projet G09-10-145, « Projet personnel d'orientation (PPO) », phase 4, que la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) offre à la commission scolaire de procéder à un appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de matériel nécessaire;

Président(e)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie s'engage à respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le fournisseur retenu ou les fournisseurs retenus et qu'elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou d'autres fournisseurs ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie s'engage à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la FCSQ au montant de 5 % du total des achats convenus avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède en son nom à l'appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de matériel nécessaire dans le cadre du projet G09-10-145, « Projet personnel d'orientation (PPO) », phase 4.

Adopté unanimement

Adhésion à l'achat regroupé de la F.C.S.Q. – Matériel périssable des phases 1, 2 et 3

RÉSOLUTION 324 0609 : CONSIDÉRANT, dans le cadre du projet G09-10-147, « Projet personnel d'orientation (PPO) », matériel périssable des phases 1, 2 et 3, que la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) offre à la commission scolaire de procéder à un appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de matériel nécessaire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie s'engage à respecter le contrat-cadre liant la F.C.S.Q. et le fournisseur retenu ou les fournisseurs retenus et qu'elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou d'autres fournisseurs ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie s'engage à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la F.C.S.Q. au montant de 5 % du total des achats convenus avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) pour qu'elle procède en son nom à l'appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de matériel nécessaire dans le cadre du projet G09-10-147, « Projet personnel d'orientation (PPO) », matériel périssable des phases 1, 2 et 3.

Adopté unanimement

Madame la commissaire Lise Marchand quitte à ce moment-ci.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 30 juin 2009.

Président(e)

À 21 h 45, il est procédé à un ajournement de la séance.

Ajournement de la
séance

RÉSOLUTION 325 0609 : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE
que soit déclarée ajournée au mardi 14 juillet 2009 à
20 h 00 la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de
l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire